

PROCES-VERBAL COMMISSION REGIONALE DEVELOPPEMENT ET ANIMATIONS DES PRATIQUES

Réunion restreinte téléphonique du 14 octobre 2022

Présents : MM. Jean-Pierre LE BRUN, Jean-Paul COURCOUX, Jean-Pierre LORGEUX, Philippe JAILLET, Marc GILLES, Marc ESCALAÏS

CHAMPIONNAT REGIONAL FUTSAL : BREST STADE / PLOUZANE ACF du 07/10/2022

Match arrêté alors qu'il restait 5,27 minutes à jouer en seconde période suite à l'interruption de l'éclairage.

Le score était de 2 à 0 pour Brest Stade au moment de l'interruption de l'éclairage.

La Commission Régionale de Développement et Animation des Pratiques, après avoir pris connaissance

- Du rapport de l'Arbitre
- Des observations d'après match
- Des échanges entre les services techniques de la ville de Brest et Stade Brest Futsal concernant les créneaux d'occupation des salles ainsi que de la programmation de l'éclairage

Considérant que l'extinction de l'éclairage de salle est due au réglage du programmeur et que dans ce cas il était impossible au Stade Brest Futsal de le rétablir sans l'intervention d'un technicien, de ce fait la rencontre n'a pu aller à son terme.

La Commission Régionale décide de donner la rencontre à rejouer ; compte-tenu des impératifs du calendrier propose les dates du 01 ou du 29 Novembre 2022.

La présente décision de la Commission Régionale de Développement et Animations des Pratiques est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification, conformément aux dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF et de l'article 98 des Règlements de la LBF.

Le Président
Jean-Pierre LE BRUN

Le Secrétaire
Jean-Paul COURCOUX

